

# Sensibilisation à l'ESS

*CMA - 20 mars 2024*






# Au programme

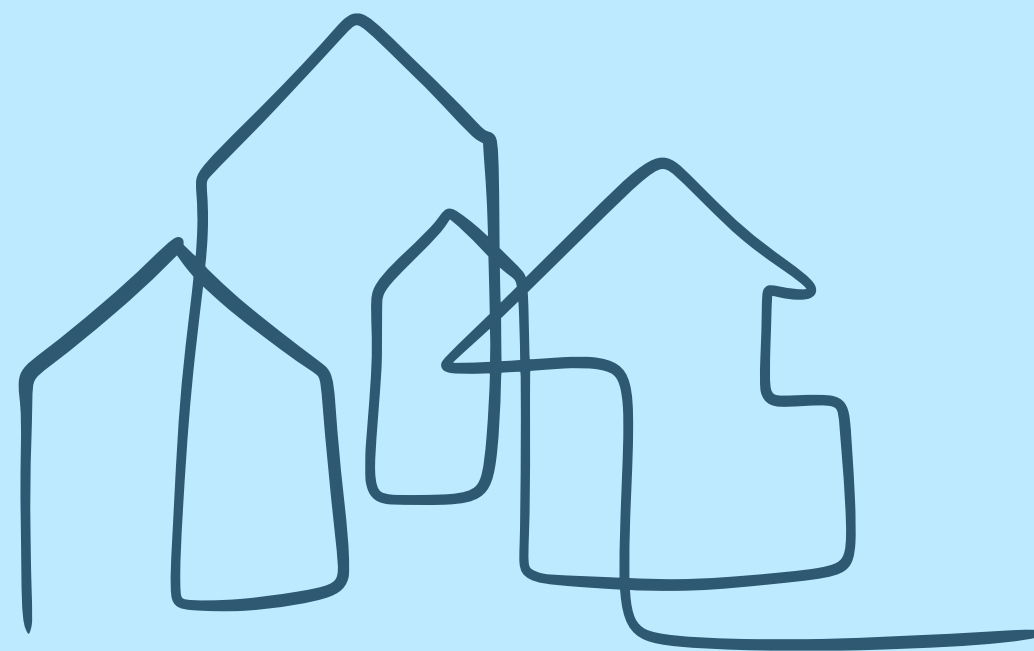
- *L'ESS : cadre et définition*
- *Les statuts*
- *Zoom sur... L'agrément ESUS*
- *Chiffres clés et secteurs d'activité*
- *Exemples locaux*
- *La CRESS Nouvelle Aquitaine*
- *Ressources*

**L'ESS?  
QU'EST-CE QUE ÇA VOUS  
ÉVOQUE?**





**QUELLES STRUCTURES DE  
L'ESS CONNAISSEZ-VOUS  
?**



# L'ESS CE N'EST PAS :



***Nouveau***

***Un secteur d'activité***

***Un mode de gouvernance***



## Loi du 31 juillet 2014

# C'est quoi l'ESS?

*L'ESS est un **mode d'entreprendre** et de développement économique adapté à **tous les domaines de l'activité humaine** auquel adhèrent des **personnes morales de droit privé***

# C'est quoi l'ESS?



## Loi du 31 juillet 2014



Renforcer les politiques  
de développement local  
durable



Reconnaître l'ESS  
comme un mode  
d'entreprendre  
spécifique



Consolider le réseau, la  
gouvernance et les outils de  
financement des acteurs de l'ESS

### 5 objectifs



Provoquer un  
choc coopératif



Redonner  
du pouvoir d'agir  
aux salariés

# Cinq grands principes



**Une finalité  
d'intérêt général  
ou collectif**



**Une lucrativité  
encadrée**

**Une  
gouvernance  
démocratique**



**Une libre  
adhésion**



**Un ancrage  
territorial et une  
mobilisation  
citoyenne**



# Et cinq grandes familles

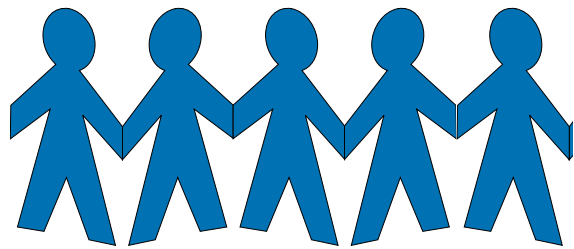
Les associations

Les mutuelles

Les fondations

Les coopératives

Les sociétés commerciales de l'ESS

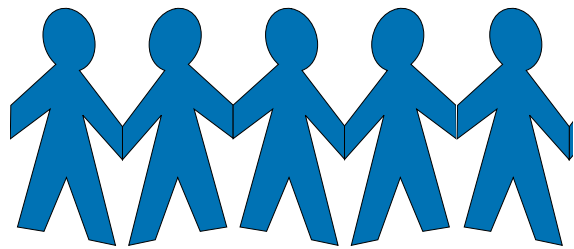


# Les associations

## Association

### ASSOCIATION loi 1901

- « *Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices* » Art. 1<sup>er</sup> loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901
- Régie par le code civil
- Rassemble au moins deux associés
- Gestion désintéressée, but non lucratif
- Fonctionnement défini principalement par les associés (statuts et documents complémentaires)



# Les SCOP et les SCIC

Des salarié.e.s  
associé.e.s  
majoritaires

## Sociétés commerciales coopératives

Le multisociétariat  
au service de  
l'intérêt collectif,  
d'un territoire

### SCOP

#### Société coopérative et participative

- Société commerciale sous forme SARL, SA ou SAS, qui applique les principes coopératifs
- Créée par des individus qui veulent mettre en commun leur capacité professionnelle pour développer leur propre outil de travail
- Les salariés sont associés majoritaires
- Applique le principe du pouvoir donné aux personnes et non au capital, selon la règle « une personne = une voix »

### SCIC

#### Société coopérative d'intérêt collectif

- Société commerciale sous forme SARL, SA ou SAS, qui permet le multisociétariat
- Permet d'associer des salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales, ou tout autre associé voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique et utilité sociale
- Applique le principe du pouvoir donné aux personnes et non au capital, selon la règle « une personne = une voix »

# Les SCOP - règles de fonctionnement

## Des réserves impartageables

Gage de pérennité de  
l'entreprise

## Un partage équitable du résultat

Entre la SCOP, les  
salarié.e.s, les associé.e.s

## La démocratie dans l'entreprise

Un.e associé.e = une voix

# Les SCOP – Favoriser l'emploi non délocalisable

## Des salarié.e.s majoritaires

- Au minimum 51% du capital social détenu par les salarié.e.s
- Aucun.e associé.e ne peut détenir plus de 50% de capital

## Pas de plus value sur le capital

Pas d'incorporation de réserves

## Un accès au capital pour tous.tes

Possibilité de mise en place d'un prélèvement sur salaires pour acquérir progressivement du capital

# Les SCOP – Partage du pouvoir

## SA

- 7 associé.e.s salarié.e.s  
ETP minimum se réunissent en
- Assemblée générale qui va élire
- Conseil d'administration qui va élire
- Un.e PDG

## SARL

- 2 associé.e.s salarié.e.s  
ETP minimum se réunissent en
- Assemblée générale qui va élire
- Un.e gérant.e

# Pourquoi créer ou reprendre en Scop ?

## Création ex-nihilo

- Développer un outil de travail pour exercer collectivement son métier, "vivre et travailler au pays"

## Transmission

- Assurer la pérennité en l'absence de successeur.e

## Reprise en difficulté

- Préserver les emplois et le savoir-faire

## Transformation de SA/SARL

- Volonté de formaliser un fonctionnement participatif

## Transformation d'association

- Développement économique, disparition du bénévolat

# Les SCOP en France

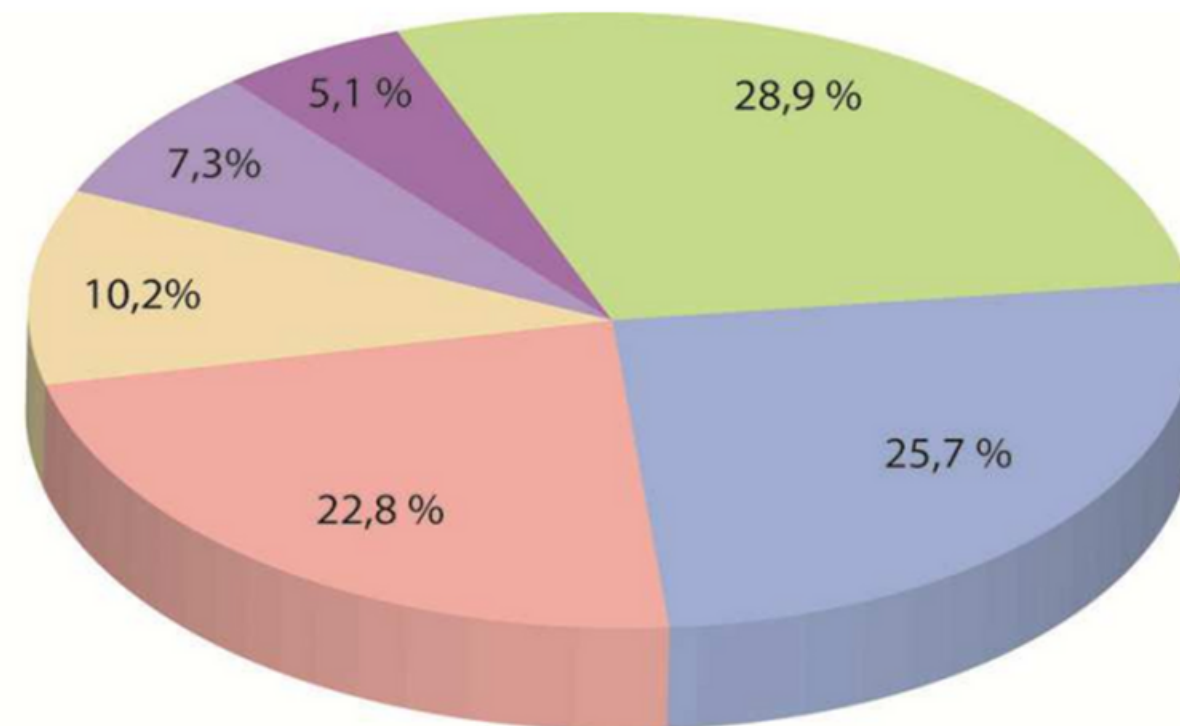


Sources 2022 : CG Scop, baromètre OpinionWay



# Les SCOP en France

Les Scop présentes dans tous les métiers



11 295 BTP



3 991 Commerces de gros,  
transports & restauration



10 039 Services (communication,  
conseil, formation, etc)



2 872 Enseignement,  
santé et action



8 930 Industrie



1 980 Autres

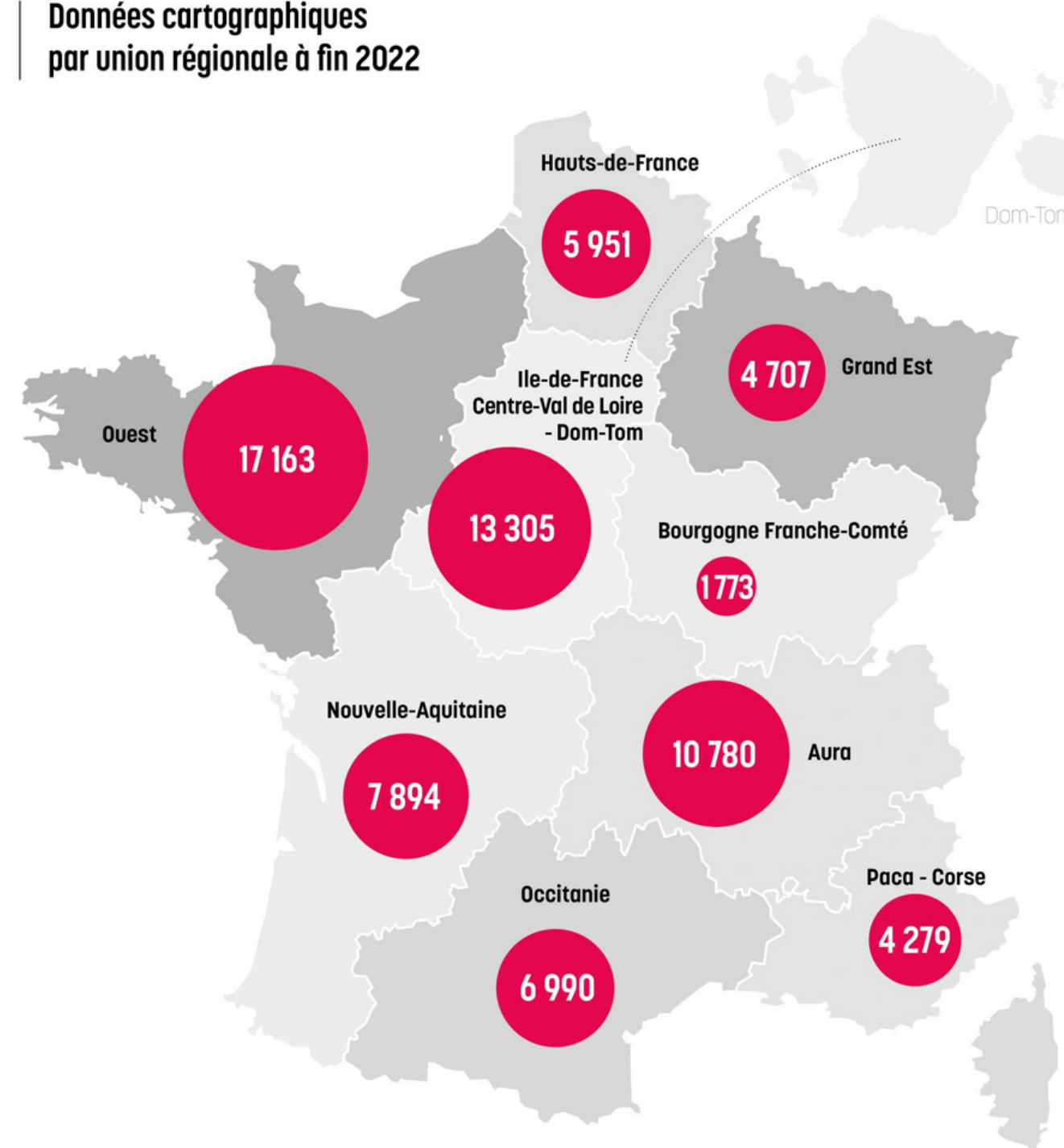
# Quelques chiffres néo-aquitains

A la fin de 2022, l'Union Régionale de Nouvelle Aquitaine comptait :

- 467 sociétés coopératives,
  - dont 308 Scop
  - dont 154 Scic
- 7 894 emplois coopératifs (+2%).

Le chiffre d'affaires agrégé des Sociétés coopératives de la Nouvelle Aquitaine s'élevait à 788 millions d'euros.

Données cartographiques  
par union régionale à fin 2022



● Nombre d'emplois coopératifs

Source : URSCOP Nouvelle-Aquitaine

# Des marques reconnues

groUpe  
chequedejeuner

Alternatives  
Economiques



Moulin Roty



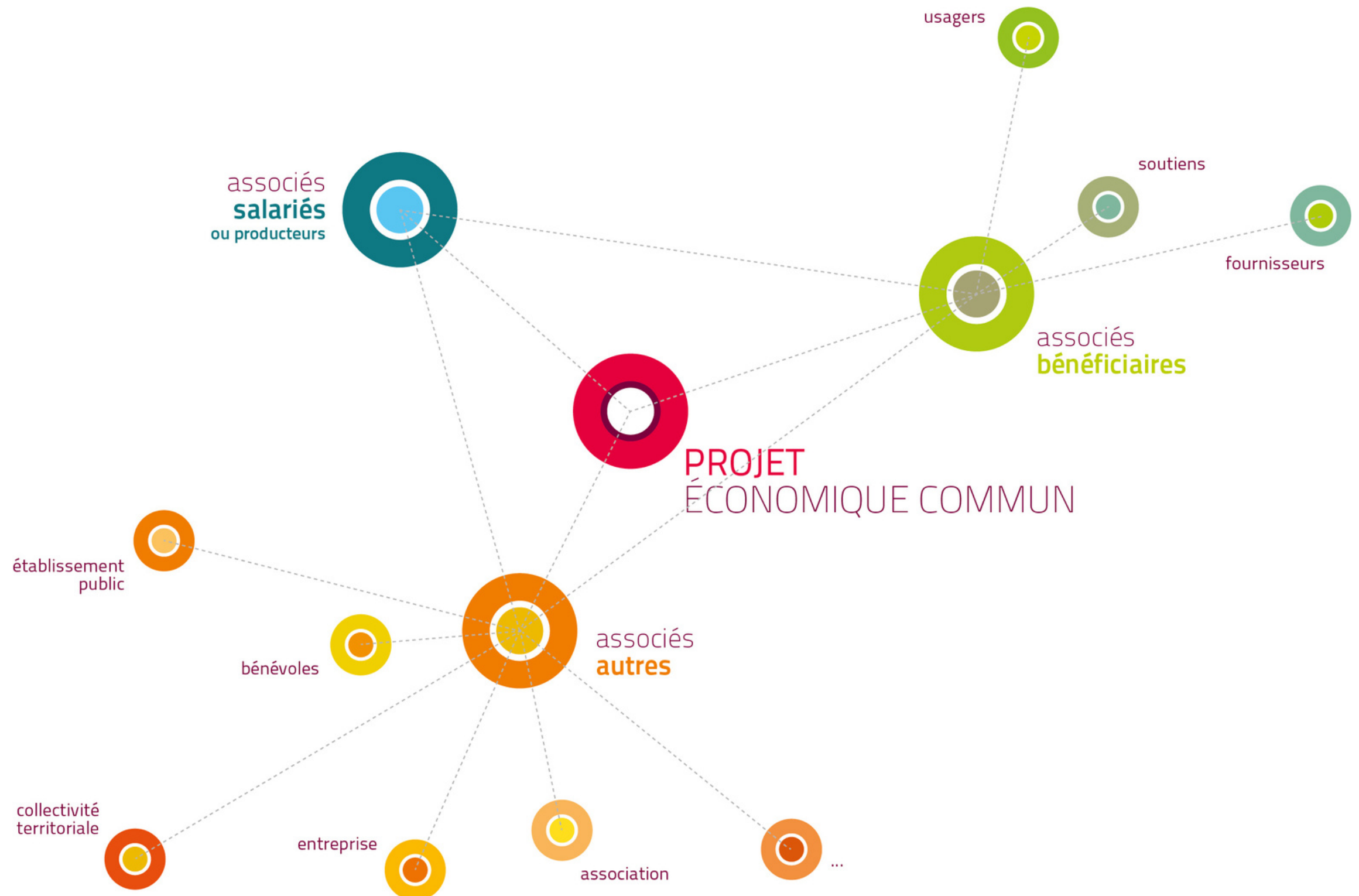
Ainsi que de nombreuses enseignes des réseaux



~~LE RELAIS~~

# Les SCIC - Définition

- Regroupement de toute personne physique ou morale autour d'un projet économique commun
- Les collectivités peuvent détenir au total jusqu'à 50% du capital
  - Elle peut recevoir des subventions, mises à disposition, conventionnements...



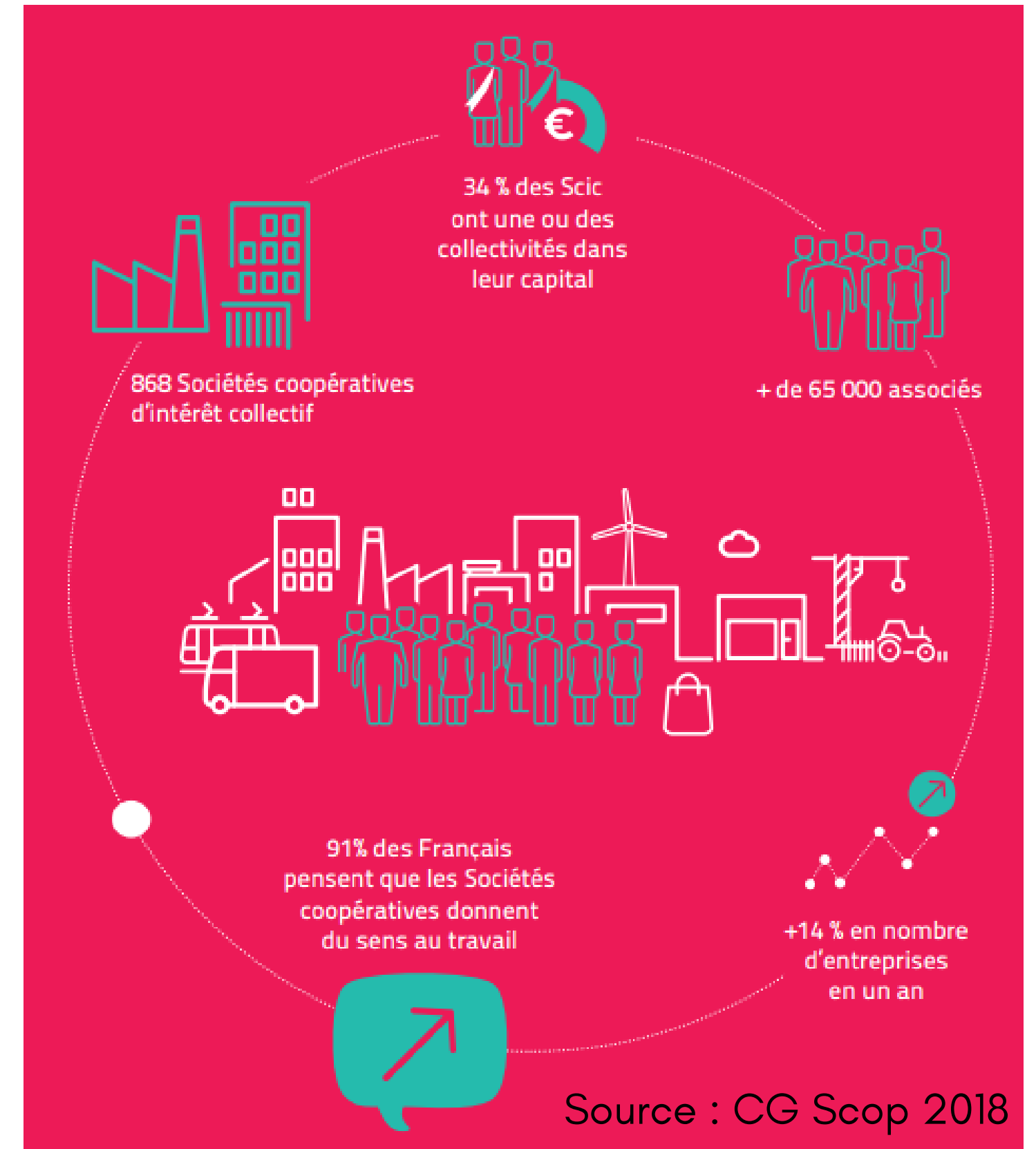
# Les SCIC - Gestion désintéressée



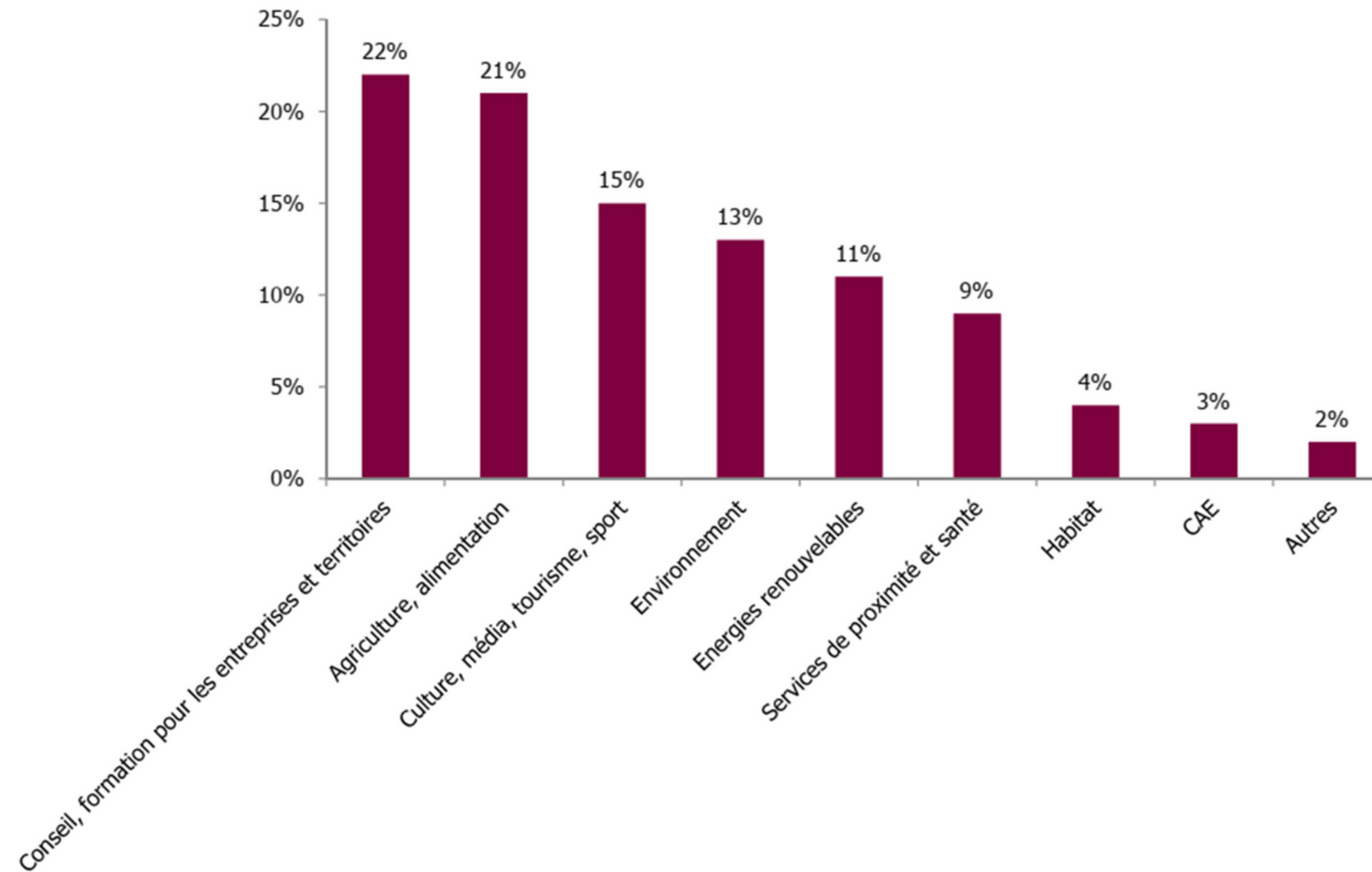
- 57,5% minimum des bénéfices affectés aux réserves impartageables
- Rémunération du capital limitée et encadrée
- Pas de remontées en capital d'une partie des réserves
- Remboursement des parts sociales à la valeur nominale
- Boni de liquidation affecté à un autre patrimoine collectif

# Les SCIC - Quelques chiffres

- > **L'éole** - Restauration d'entreprises (Landes - 2006)
- > **Arrainetik** - Transformation de produits de la mer (Pyr. Atl. - 2014)
- > **Loc'Halle Bio** - Commercialisation de fruits et légumes bio (Gironde - 2013)
- > **Enercoop** - Commercialisation d'électricité de source renouvelable (Gironde - 2014)
- > **Citiz** (AutoCool) - Service d'auto partage (Gironde - 2008)



# Les SCIC - Quelques chiffres



# Changer de forme juridique

LES POSSIBILITÉS DE TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE

Forme juridique initiale v	Possibilité de transformation en >	SARL	SA	SAS	SCOP	SCIC	Association
SARL			OUI	OUI	OUI	OUI	NON
SA		OUI		OUI	OUI	OUI	NON
SAS		OUI	OUI		OUI	OUI	NON
SCOP		Exceptionnel	Exceptionnel	Exceptionnel		OUI	NON
SCIC		Exceptionnel	Exceptionnel	Exceptionnel	OUI		NON
Association		NON	NON	NON	OUI	OUI	



# Entreprendre en coopérative, c'est possible lorsqu'on est seul.e !

## Entrepreneur-salarié en CAE, c'est :



### Un statut

Le Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé, à durée indéterminée, permet de développer son activité tout en ayant une protection sociale (retraite, chômage, etc.).



### Des services mutualisés

Le suivi administratif, comptable et commercial de chaque entrepreneur-salarié est mutualisé et assuré par la CAE.



### Un cadre collectif

Rejoindre une CAE c'est intégrer un réseau d'entrepreneurs facilitant la coopération et le partage d'expériences et de compétences.



### Un hébergement juridique

Pas besoin de créer de structure pour démarrer son projet, la CAE héberge l'activité des entrepreneurs-salariés.



### Un accompagnement au plus près de l'activité

La CAE accompagne chaque porteur de projet pour le conseiller sur le démarrage et le développement de son activité.



### Un lieu de coopération

En devenant associé, un entrepreneur salarié contribue à l'animation et au développement stratégique et opérationnel de la CAE.

# Les CAE en Gironde

## Généralistes



## Thématiques



# Les sociétés commerciales de l'ESS

- Elles peuvent être sous différents statuts, et sont régies par le code du Commerce :
  - SARL, SA, SAS
- Le décret du 13 juillet 2015 précise les mentions que doivent contenir les statuts des SCESS :
  - Objet social poursuivant une utilité sociale à titre principal
  - Gouvernance démocratique
  - Obligation de mise en réserve et impartageabilité
  - Interdiction d'amortissement et de réduction du capital
- La présence de ces mentions est contrôlée par le Greffe avant attribution de la qualité de SCESS (portée au Kbis)

# Pourquoi s'immatriculer SCESS ?

## ► Faire valoir ses principes éthiques

Le fait d'appartenir à un mode d'entreprendre différent et de le revendiquer publiquement peut également être une opportunité en termes d'image et de communication, à l'externe comme en interne. Cela peut également favoriser le référencement de la société comme fournisseur dans le cadre de schémas d'achats responsables, publics comme privés.

## ► Accéder à des financements spécifiques

Certains financements publics et privés sont exclusivement réservés aux structures de l'ESS, entre autres :

- [BPI France](#) : Prêts pour les Entreprises Sociales et Solidaire (PESS) – sous forme de prêts participatifs ;
- Etat (opérateur Caisse des Dépôts) : [Projet d'Investissement d'Avenir](#) (PIA ESS) – sous forme de prêts participatifs ;
- [Amundi](#) – sous forme d'apport en capital et billet à ordre ;
- Aides régionales au développement économique des entreprises de l'ESS ;
- Plateformes de crowdfunding type [Anaxago](#), [SmartAngeks](#) ou [Wissed](#) pour la prise de part au capital ou [Spear](#), [Babyloan](#) et [Prêt de chez moi](#) pour du microcrédit.

# L'agrément ESUS - Une brique complémentaire

- Agrément "Entreprise solidaire d'utilité sociale"
  - Objet :
    - Dispositifs d'accompagnement et de financement dédiés
    - Réductions fiscales
    - Visibilité accrue "affichage de marque"
    - Services civiques
  - Structures concernées : uniquement les entreprises de l'ESS ayant des activités d'utilité sociale
  - Durée de validité : 5 ans (2 ans pour les entreprises de moins de 3 ans)



# L'agrément ESUS - Conditions d'obtention

## CONDITION 1 :

Être une entreprise de l'ESS au titre de l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014

Concrètement c'est être une association, une coopérative, une mutuelle, une fondation (ou fonds de dotation) ou une société commerciale ayant modifié ses statuts (en y intégrant les principes de l'ESS) et déclarée auprès des greffes du tribunal de commerce.



## CONDITION 2 :

Poursuivre un objectif d'utilité sociale

C'est le principal critère de l'agrément ESUS.

L'utilité sociale est définie par l'article 2 de la loi de 2014, elle concerne les activités qui participent à :

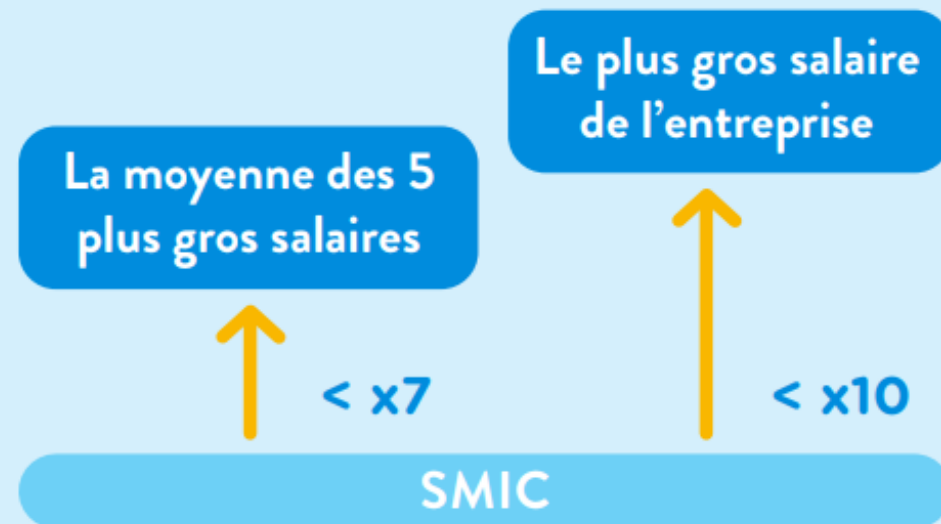


- Soutenir les personnes en situation de fragilité ou d'exclusion
- Renforcer le lien social et la cohésion territoriale
- Éduquer à la citoyenneté et réduire les inégalités
- Engager des démarches de développement durable, de transition écologique, intégrant une démarche de solidarité

## CONDITION 3 :

Partager la valeur en limitant les écarts de salaires au sein de l'entreprise

Les écarts entre le SMIC\* et les plus gros salaires sont limités.



*\*SMIC : équivalent à un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur*

## CONDITION 4 :

L'exclusion des titres boursiers

Le dirigeant de l'entreprise doit attester que les **titres de capital de l'entreprise ne sont pas négociés sur un marché financier.**

# L'agrément ESUS - Définition de l'utilité sociale

*L'utilité sociale a été définie dans l'article 2 de la Loi sur l'ESS de 2014 puis modifiée par la Loi Pacte.*

L'utilité sociale se caractérise par :

- ✓ l'objectif d'apporter, à travers son activité, **un soutien à des personnes en situation de fragilité** ou de contribuer à la lutte contre leur exclusion
- ✓ l'objectif de contribuer à la **préservation et au développement du lien social** ou au maintien et au renforcement de la **cohésion territoriale**
- ✓ l'objectif de contribuer à **l'éducation à la citoyenneté**, à la **réduction des inégalités sociales et culturelles**, notamment entre les femmes et les hommes
- ✓ l'objectif de concourir au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale, **dès lors que l'activité contribue également à l'un des objectifs ci-dessus**

# L'agrément ESUS - Remise du dossier

## Comment procéder ?



L'agrément ESUS est délivré par  
les DREETS de chaque région  
[www.dreets.gouv.fr](http://www.dreets.gouv.fr)



1

Récupérer le dossier de demande auprès de la DREETS de votre région.

2

Compléter le dossier et l'adresser à la DREETS de la région.

3

L'autorité administrative a trois mois pour répondre, le silence de l'administration vaut accord.

4

Si l'entreprise a moins de 3 ans, l'agrément est valable 2 ans. Si l'entreprise a plus de 3 ans, l'agrément est valable 5 ans.

## Pour la Gironde :


- Stéphane CRUVEILHER  
[stephane.cruveilher@gironde.gouv.fr](mailto:stephane.cruveilher@gironde.gouv.fr)
- 05 56 00 08 66



# La complexité du monde de l'ESS


## L'ESS selon la loi de 2014


### Des statuts juridiques bien définis

 Association

 Fondation

Coopérative 

Mutuelle 

 Société commerciale de l'ESS

### Des grands principes

Finalité d'intérêt  
général ou  
collectif jusqu'à la  
recherche de  
l'utilité sociale

+  
Gouvernance  
démocratique

+  
Lucrativité  
encadrée

+  
Libre adhésion

### Des agréments optionnels

- Agrément Esus
- Insertion par l'Activité Economique (IAE) et entreprises adaptées **aux statuts conformes**

## De l'ESS... Ou pas

### Une démarche inscrite dans les statuts de l'entreprise

- Obtention de la qualité de "société à mission"

### Des stratégies d'entreprise tournées vers l'utilité sociale

- Entreprise à impact
- Entrepreneurat social

### Des labels

- B Corp
- Label RSE, reposant sur la norme ISO 26000

## Ce n'est pas de l'ESS

### D'autres statuts juridiques

- SA, SARL, SAS conventionnelles
- Entreprises individuelles (EURL, SASU...)
- Micro entreprises, auto-entrepreneur.e.s
- Professions libérales

### Des agréments ouverts aux sociétés lucratives

- Insertion par l'activité économique
- Entreprises adaptés

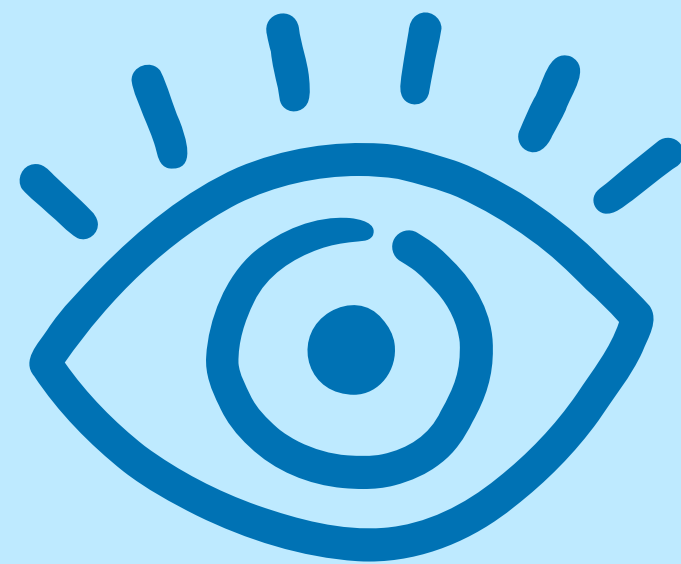
# Le guide de bonnes pratiques de l'ESS : un outil de référence



Questionner ses pratiques en huit thématiques :

- Gouvernance démocratique
- Concertation dans l'élaboration de la stratégie de la structure
- Territorialisation de l'activité économique et des emplois
- Politique salariale
- Bénéficiaires et besoins non couverts des populations
- Questions de diversité et discriminations
- Dimension environnementale
- Éthique et déontologie

# L'ESS EN CHIFFRES CLÉS



# *Combien de structures employeuses de l'ESS trouve-t-on en France ?*



- 154 000
- 210 000
- 306 000

# L'ESS en France

## L'ESS EN FRANCE C'EST :



**149 752 entreprises  
employeuses**

**209 663 établissements  
employeurs**



**2,6 millions  
d'emplois**



**à 67 % occupés  
par des femmes**



**1 emploi/7**  
dans le secteur privé

**1 emploi/10**  
dans l'ensemble  
de l'économie

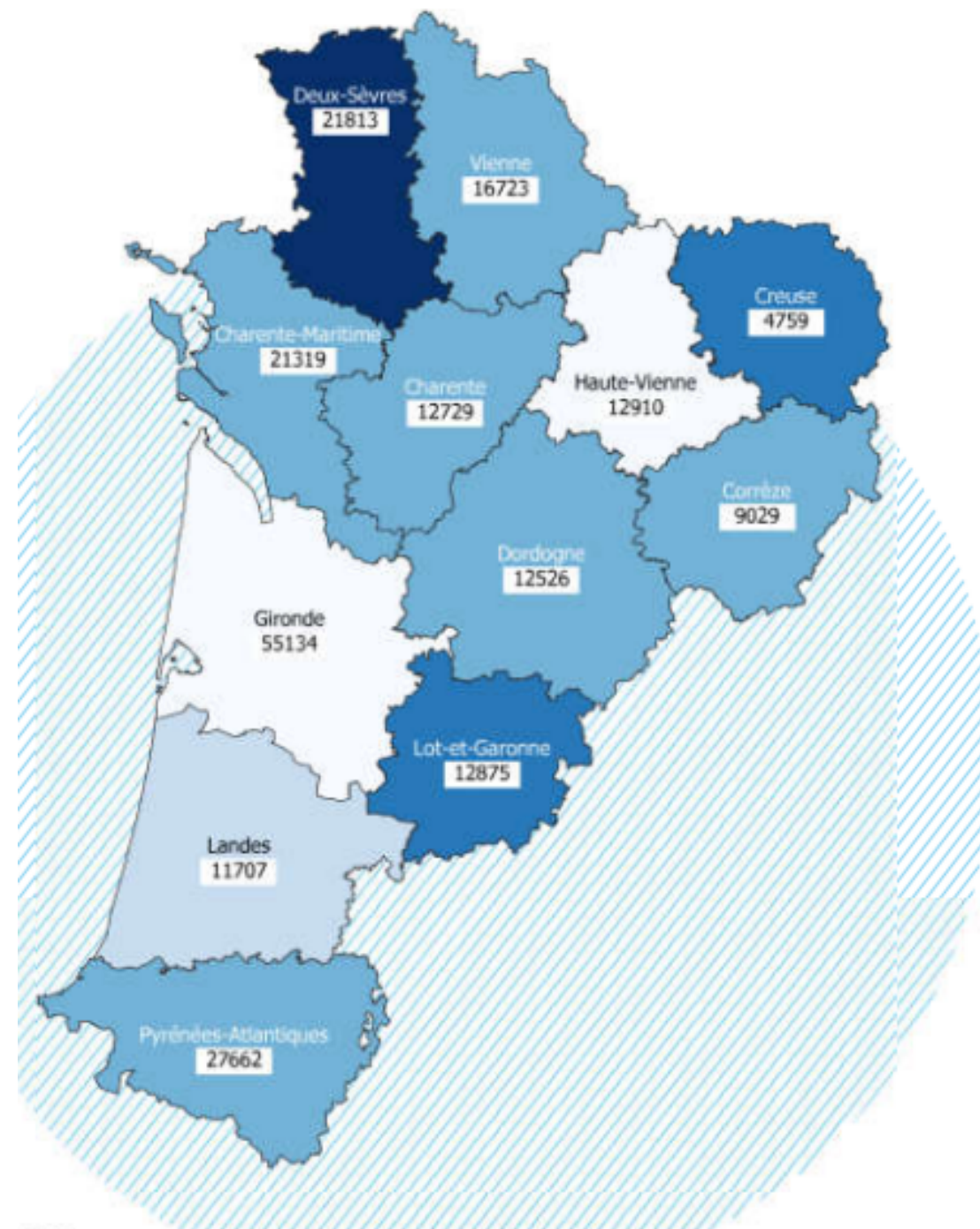
# *Combien de structures employeuses de l'ESS trouve-t-on en Nouvelle-Aquitaine ?*



- 13 000
- 16 000
- 21 000

# L'ESS en Nouvelle-Aquitaine

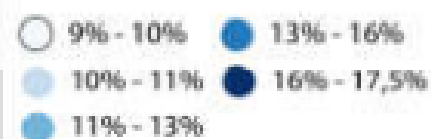
La 3ème région  
au niveau de  
l'emploi ESS



- 11,5% du total des salarié.e.s
- 21 143 établissements employeurs
- 82,9% sont des associations

## Légende

Part des salariés de l'ESS  
dans le total



# L'ESS en Nouvelle-Aquitaine

## LES FAMILLES DE L'ESS



### ASSOCIATIONS

- 17 067 établissements employeurs
- 73 % de l'emploi ESS



### COOPÉRATIVES

- 2 795 établissements employeurs
- 16 % de l'emploi ESS



### FONDACTIONS

- 149 établissements employeurs
- 3 % de l'emploi ESS



### MUTUELLES

- 828 établissements employeurs
- 8 % de l'emploi ESS



### SOCIÉTÉS COMMERCIALES DE L'ESS

- 150 établissements employeurs (estimation CRESS NA)

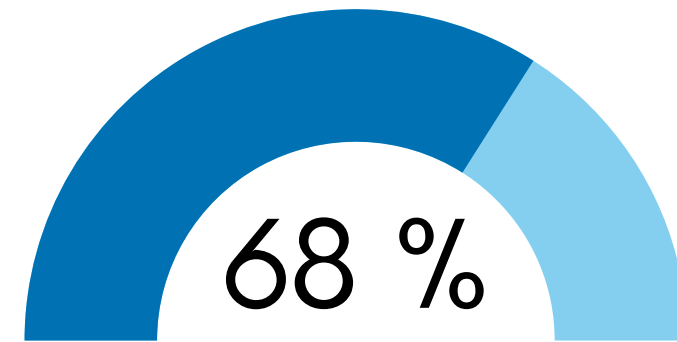
## LES SECTEURS ESS

	Structures ESS	
Action sociale	3 386	16 %
Activités financières et d'assurance	2 139	10 %
Agriculture, sylviculture et pêche	222	1 %
Arts et spectacles	2 072	10 %
Commerce	603	3 %
Enseignement	1 889	9 %
Hébergement et restauration	299	1 %
Industrie et construction	329	2 %
Non classés (NAF 94.99Z)	3 378	16 %
Santé humaine	379	2 %
Services divers	621	3 %
Soutien aux entreprises	1 856	9 %
Sports et loisirs	3 666	18 %



# L'ESS, une économie féminisée

Les femmes représentent



des effectifs de l'ESS

56% des postes  
cadres

51% des postes  
de direction  
(salarié)

45% des  
membres des  
CA et bureaux

37% des  
président.e.s de  
structures

# Focus Artisanat et ESS en Gironde

*En Gironde,  
l'ESS c'est...*



**62 482**  
salarié·es

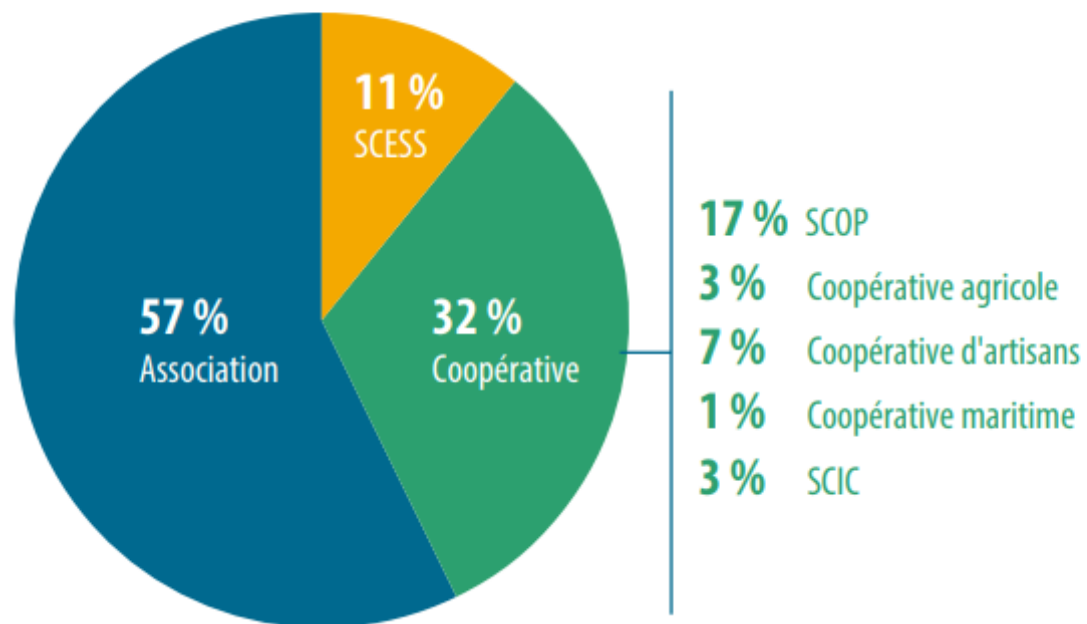


**5 027 établissements**  
employeurs

**3 731**  
entreprises

.....  
**9,8 % de l'emploi total**

116 structures de l'ESS ont une activité, principale ou secondaire, qui peut s'apparenter à une activité artisanale.



## STRUCTURES PAR CATÉGORIE JURIDIQUE

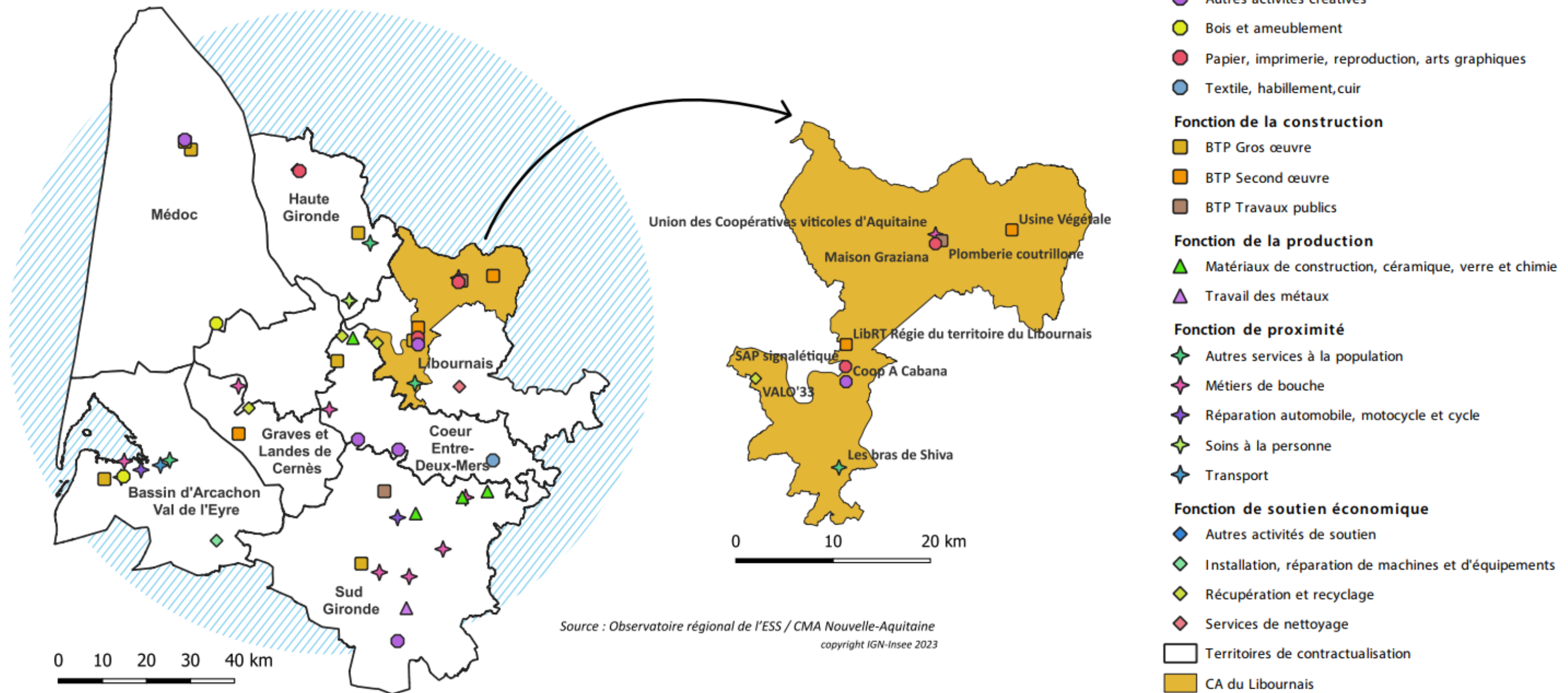
Parmi elles, seulement 31 sont immatriculées au RNE en tant qu'entreprises artisanales. De plus :

- 1 structure sur 3 relève de l'insertion par l'activité économique (IAE)
- 1 structure sur 7 est un tiers-lieu

*Et le secteur  
artisanal y  
représente...*

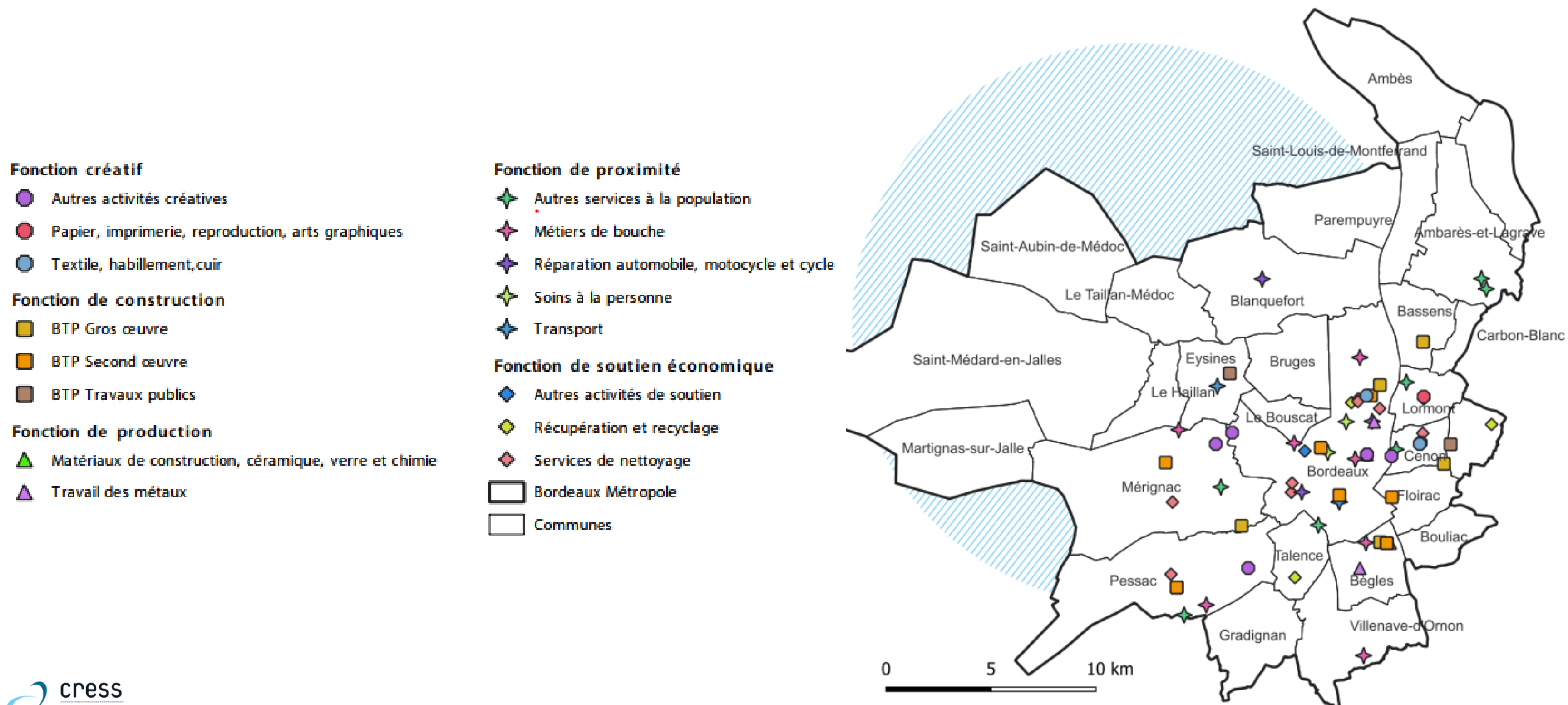
# Focus Artisanat et ESS en Gironde

## STRUCTURES DE L'ESS PAR FONCTIONS ET MÉTIERS DE L'ARTISANAT



# Focus Artisanat et ESS sur Bordeaux Métropole

## STRUCTURES DE L'ESS PAR FONCTIONS ET MÉTIERS DE L'ARTISANAT



**ET LA CRESS DANS  
TOUT ÇA?**



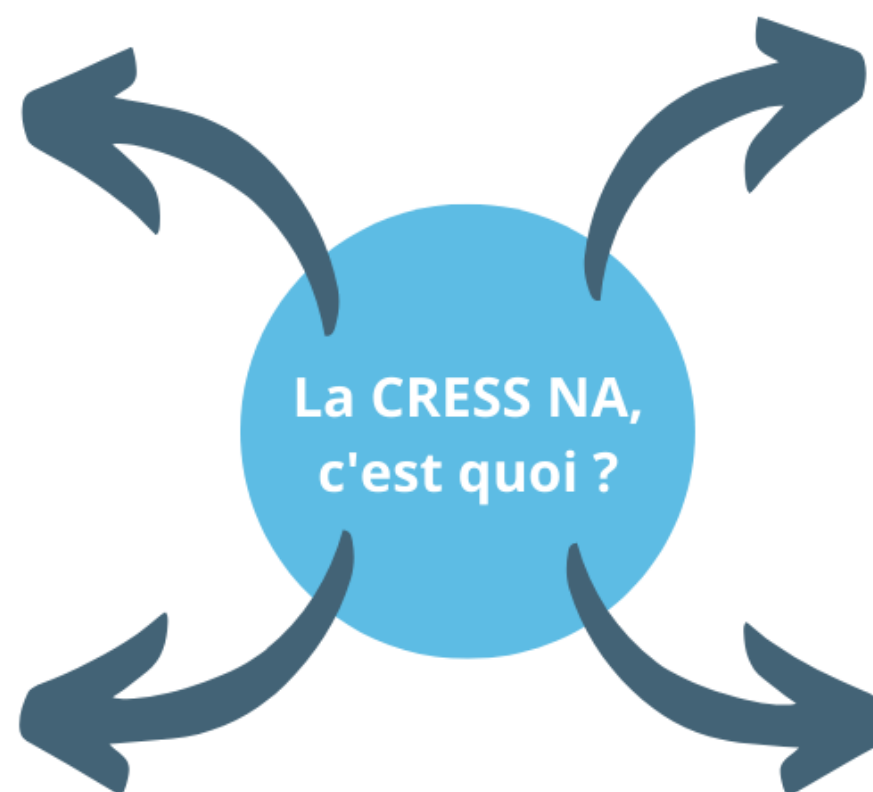
## Fiche d'identité

- Association loi 1901
- 270 adhérents
- 17 salarié·e·s
- Gouvernance organisée en collèges
- Sur l'ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine

## Missions

-  Représentation politique
-  Développement économique
-  Promotion
-  Observatoire

## Chambre Régionale



## De l'Economie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine

## Pôle Co-direction

### Pôle Animation Territoriale

- Mise en oeuvre d'outils CRESS
- Diagnostics territoriaux
- Sensibilisation à l'ESS auprès de publics variés
- Animation d'une communauté d'acteur·trice·s
- Soutien et accompagnement des collectivités territoriales

### Pôle Ressources

- Recherche et prospective
- Développement économique
- Mission Achats Socialement et Écologiquement Responsables
- Education à l'ESS
- Communication
- Observatoire

# ALLER PLUS LOIN



# Sites ressource

- **ESS France**
- **CRESS Nouvelle-Aquitaine**
- **Avise**
- **Guide Choisir la forme juridique adaptée à son projet**
- **URSCOP Nouvelle-Aquitaine**
- **Fédération régionales des CAE Nouvelle-Aquitaine**
- **France Active Nouvelle-Aquitaine**
- **Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance**





# CONTACTS | SITE DE BORDEAUX

- *Louise Allonneau - Animatrice territoriale*  
07 44 44 60 29 / [l.allonneau@cress-na.org](mailto:l.allonneau@cress-na.org)
- *Nicolas Perez - Animateur territorial*  
07 81 15 23 54 / [n.perez@cress-na.org](mailto:n.perez@cress-na.org)
- *Ewen Lintanf - Chef de projet Développement Economique*  
07 52 04 70 53 / [e.lintanf@cress-na.org](mailto:e.lintanf@cress-na.org)
- *Mélanie Thuillier / Co-directrice*  
06 95 48 13 37 / [m.thuillier@cress-na.org](mailto:m.thuillier@cress-na.org)

*Toute l'actualité de l'ESS et de la CRESS sur notre site :*  
<https://www.cress-na.org/>